

Allocution de Pierre Werner à l'occasion du 15ème anniversaire de la déclaration Schuman (Luxembourg, 7 mai 1965)

Légende: Le 7 mai 1965, à l'occasion du quinzième anniversaire de la déclaration Schuman, Pierre Werner, ministre d'État et président du gouvernement luxembourgeois, souligne l'importance historique de la proposition du ministre des Affaires étrangères de la France et insiste sur l'obligation et la nécessité de poursuivre son œuvre.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 31.05.1965, n° 9. Luxembourg. "Allocution de Pierre Werner à l'occasion du 15ème anniversaire de la déclaration Schuman (Luxembourg, 7 mai 1965)", p. 14-17.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_pierre_werner_a_l_occasion_du_15eme_anniversaire_de_la_declaration_schuman_luxembourg_7_mai_1965-fr-04cfaef8-8195-4ecd-b244-89461a5c6247.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2014

à moyen terme et à longue échéance que nous apporte notre union. Un effort concerté des autorités publiques et des organismes privés sera nécessaire pour donner toute leur portée aux nombreuses mesures qui sont suggérées depuis quelque temps dans les milieux du Benelux. Certaines sont déjà réalisées : Je pense aux timbres Benelux qui frappent l'imagination peut-être plus que de longs articles ou de grands discours. D'autres sont à l'étude : La publicité axée sur le régime beneluxien de nos produits, ou une propagande touristique et commerciale commune aux trois pays. D'autres mesures dans le domaine culturel et sportif ne seraient-elles pas essentielles pour créer chez nos concitoyens un esprit d'équipe que les différences de langues, de coutumes et souvent la simple absence de contacts personnels ont pu retarder ? Au même titre, on peut citer les voyages d'information d'élèves et les échanges d'étudiants qui pourraient être organisés sous le patronage de Benelux au lieu de dépendre uniquement des initiatives de chacun de nos pays à l'heure actuelle. Ne faudra-t-il pas faire également un effort dans la presse, à la radio et à la télévision, de même que dans les actualités du cinéma pour présenter les faits d'une façon conséquente sous une rubrique consacrée au Benelux. Les voyages d'étude organisés en commun depuis quelques années par les journalistes des trois pays constituent certainement un pas efficace dans cette direction. A l'étranger, nos représentations commerciales et touristiques coopèrent sans doute, mais, dès à présent, on peut se demander si cette coopération ne pourrait pas être marquée d'une façon encore plus apparente vers l'extérieur. En un mot, il faudra que le Benelux développe ce qu'on désigne par le terme „public relations” d'une façon considérable.

Messieurs les membres des Comités de Rapprochement !

En vous adressant la parole je n'ai, bien entendu, pas la prétention de vous apprendre quelque chose de nouveau, à vous qui êtes férus des problèmes qui se posent encore à Benelux, et qui avez déjà tant fait pour entretenir et augmenter l'esprit de solidarité qui est à la base même de notre Traité et la condition sine qua non de sa réussite. Mais, en vous parlant, au moment où l'organisation économique européenne est à la veille de prendre corps, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de rappeler et de souligner que c'est grâce à l'existence de Benelux, qu'au sein de l'Europe nouvelle, nos trois pays auront le plus de chance de voir leurs intérêts communs reconnus et assurés.

Depuis la création de Benelux, cette idée a peu à peu pénétré dans l'esprit de nos populations, grâce, en grande partie, à votre action de rapprochement. Mais beaucoup reste encore à faire. Et la mission que vous vous êtes assignée et à laquelle chacun de vous apporte sa part est encore loin d'être finie.

J'ai, pour ma part, la foi absolue que nous arriverons à combler les lacunes que j'ai signalées dans mon exposé, et à faire disparaître les imperfections et les insuffisances du Traité qui existent encore.

Where there's a will, there's a way ! Le passé d'hier nous permet d'espérer en l'avenir de demain. Les résultats obtenus, après tant de tâtonnements, justifient l'optimisme raisonné de ceux qui croient que dans la vie des peuples, comme dans la vie des individus, il faut poursuivre son effort en accordant plus d'attention aux chances de succès qu'aux obstacles et difficultés qui parsèment la route. C'est cet optimisme qui nous permet de nourrir l'ambition de faire de notre pacte régional dans une Europe encore désorganisée, l'exemple par excellence de l'organisation fondée sur la solidarité des peuples.

Et ainsi, en servant nos intérêts, nous aurons servi, dans la mesure de nos forces, la grande cause de l'Europe unie. »

Manifestation européenne à Luxembourg

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Étrangères

A l'occasion du quinzième anniversaire de la déclaration du Président Robert Schuman du 9 mai 1950 concernant la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen avait organisé le 7 mai 1965 une séance commémorative à Luxembourg, au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, et par Son Excellence M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Les deux orateurs furent présentés à une nombreuse et brillante assistance par M. Arthur Calteux,

Président du Conseil luxembourgeois du Mouvement européen.

Nous reproduisons ci-après l'allocution prononcée au cours de cette soirée par Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères :

« La Section Luxembourgeoise du Mouvement Européen nous a invités ce soir à commémorer le 15^e anniversaire de la célèbre déclaration du Président Robert Schuman, par laquelle le Gouvernement français offrait aux pays de l'Europe occidentale de créer une première communauté européenne, celle du charbon et de l'acier. Nous éprouvons tous le besoin de

marquer cet anniversaire par des réflexions sur la signification et l'avenir de l'œuvre européenne audacieusement lancée, il y a trois lustres.

Les situations historiques, qui mettent en branle de nouvelles forces, sont uniques et il n'est pas possible de les reproduire à volonté. Elles résultent de maturations lentes, du rassemblement momentané de tendances convergentes, de l'illumination subite des intelligences et des volontés sur la voie à suivre. Tel fut bien le cas de l'état de l'Europe vers 1950, alors que la menace militaire et politique ainsi que les nécessités de la reconstruction économique se cumulaient pour induire les Européens à serrer les rangs, à s'engager dans la voie de l'interdépendance et de la solidarité, dans le domaine de l'économie, de la défense, de la politique.

A cet égard, l'année 1948 avait été une année cruciale. Les initiatives se multiplièrent alors, les efforts de coopération répondirent à la poussée de l'opinion publique, sensibilisée depuis le congrès européen de La Haye, au mois de mai de la même année. C'est l'année où se crée l'Organisation Européenne de Coopération Economique, où s'élabore le statut du Conseil de l'Europe, où se négocie le Pacte Atlantique. Les plans foisonnent, les esprits s'échauffent à l'idée d'un dépassement des tendances nationales. Les timides ou les prudents, soucieux de conserver le plus solide et le plus valable des conceptions politiques d'hier, affrontent alors l'ardeur des rénovateurs, que la générosité ne défend pas toujours contre des confusions d'idées et des faux départs.

Mais il subsistait au cœur de cette Europe un problème crucial qui, tant qu'il n'était pas résolu, pouvait vouer à l'échec toute autre entreprise de collaboration pacifique entre les nations libres. Il s'agissait de dépasser l'historique et funeste différend franco-allemand, de liquider tout un passé de sang et de luttes fratricides, de fonder sur des bases nouvelles les rapports des deux pays et cela dans une vue de pérennité et d'irréversibilité, que les simples traités internationaux, hélas, n'ont pas toujours.

A cette exigence répondait en premier lieu la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950. C'est là toute sa signification révolutionnaire. A l'antagonisme économique et politique se substitue le principe de solidarité et d'intégration. Une autorité centrale était proposée, avec la mission de prendre des décisions pour l'ensemble du secteur industriel sur lequel s'était appuyé, de part et d'autre, l'armement militaire. Cinq autres Etats se déclarèrent disposés à participer aux négociations proposées par le Président Schuman.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, les situations historiques capables d'imprimer aux événements une nouvelle orientation, sont uniques. Je pourrais ajouter qu'elles semblent avoir le pouvoir de solliciter, pour les servir, des hommes prédestinés par leur caractère, leur mentalité et l'expérience de leur vie. A une certaine conjonction d'événements correspond une conjonction de personnalités.

Après coup on ne s'étonne guère que l'auteur de cette initiative historique fût ce „Lotharingien”, tranquille, affable, méditatif, modéré dans toutes ses

allures, dont le sort familial et personnel était marqué par l'antagonisme qu'il fallait dépasser, homme des frontières, homme des carrefours intellectuels, étonné sans doute lui-même de se voir porté aux commandes du vaisseau de la grande histoire européenne. Jean Monnet a dit de lui : „Quand le moyen de commencer se présenta, il sut arrêter sa méditation pour accepter de passer à l'action”, une action dont il pressentait la nécessité contraignante, même s'il n'était pas encore possible d'en prévoir tous les aboutissements. N'a-t-il pas lui-même répondu à un journaliste qui lui posait à ce sujet une question, que „son projet était un saut dans l'inconnu”.

L'offre de former un marché commun du charbon et de l'acier s'adressait d'emblée également à notre pays. Elle reconnaissait à la fois l'importance internationale de notre industrie sidérurgique et notre souveraineté sauvée du désastre de la guerre.

Pour le surplus, elle était inspirée de l'amitié profonde qui attachait Robert Schuman à notre pays. Amitié, non pas de rencontre occasionnelle ou d'intérêt épisodique, mais amitié enracinée, fondée sur la parenté familiale, intellectuelle et linguistique. Ce Lorrain convaincu et fidèle, attaché à sa patrie française, s'est nourri, nous nous flattons de l'affirmer, de plus d'un grain de substance luxembourgeoise. Né à Luxembourg, il y reçut sa formation scolaire. Les années de l'école primaire, les années de lycée vous marquent votre homme, à n'en pas douter, et ce pour la vie !

Est-il dès lors étonnant que les Luxembourgeois se soient sentis attirés, séduits par la politique inaugurée par un homme dont maints réflexes correspondaient aux leurs, dont la visée de conciliation intellectuelle et de coopération pacifique répondait à leurs propres aspirations, dont l'initiative, conduite à ses fins, était une garantie de plus pour leur propre existence politique.

Ayant rempli son rôle historique, Robert Schuman a passé la main. L'histoire fluctuante de la solidarité européenne a continué sa marche. De nouvelles communautés ont été créées, de nouvelles préoccupations se sont fait jour sur une lancée faite de succès et d'échecs, les deux d'ailleurs souvent emmêlés.

Par exemple, quand la Communauté économique européenne vit le jour en 1958, tous les bons Européens se réjouissaient de l'ampleur des vues consignées dans le traité de Rome, en même temps que de nombreuses voix dénonçaient comme un symptôme regrettable l'abandon du concept d'une „Haute Autorité” dotée de pouvoirs supranationaux bien déterminés. Néanmoins la Commission créée par le nouveau traité, moins bien pourvue peut-être, à certains égards, de pouvoirs a pu en fait réaliser une œuvre communautaire remarquable. L'approche de l'unification européenne par secteurs spécifiques, dotés chacun d'organismes spécifiques, a cédé le pas à l'idée de concentration des organes de gestion et d'action pour l'ensemble de l'économie européenne. C'est cette tendance qui a déterminé la politique des six gouvernements dans les derniers temps. Il n'en reste pas moins vrai que la Communauté européenne aura encore à trouver le point d'équilibre entre la

concentration et le degré souhaitable de décentralisation administrative.

L'évolution des idées et des méthodes ne porte pas atteinte à la vérité fondamentale de la pensée qui a inspiré le plan Schuman. Fonder la paix et la prospérité de l'Europe sur une intégration de plus en plus poussée des économies des États membres, cela reste l'idée-force de notre action européenne.

Il nous est demandé aujourd'hui de continuer l'œuvre de nos prédécesseurs et des pères fondateurs dans une ambiance politique incontestablement changée. Pourtant, il ne saurait être question d'abandon ou de relâchement. Mais il nous faut chercher avec perspicacité les lignes selon lesquelles le cheminement est prometteur de progrès.

Nul doute que de nombreux Européens sont déçus ou découragés. Les uns par l'affaiblissement de l'idéal supranational, les autres par les difficultés résultant des réadaptations exigées par le marché commun, d'autres encore par les conceptions de plus en plus mouvantes sur l'aire géographique à couvrir par les activités des communautés. Il y a ceux enfin qui redoutent que l'absence de dialogue politique entre les Six n'altère leur cohésion et leur véritable potentiel politique. L'incidence de la politique mondiale se fait sentir. Le dégel dans les pays de l'Est européen rappelle qu'indéfiniment notre continent ne peut rester divisé en deux blocs impénétrables.

Cherchons un fil conducteur à notre philosophie politique !

Considérée dans une vue de continuité, qui s'impose dans des situations pareilles, la voie à suivre me paraît claire. L'ouverture d'esprit pour de nouvelles évolutions de la politique internationale se concilie parfaitement avec ce qui fut et ce qui reste le noyau de la conception de Robert Schuman.

Tout d'abord, la prémisse pour la paix de l'Europe est toujours la collaboration loyale entre la France et l'Allemagne, cimentée par une réconciliation définitive dans le cadre d'une construction européenne. Il s'agit de développer celle-ci et de l'étendre dans toutes les directions, en enchaînant sur l'œuvre déjà réalisée.

J'ai dit tout à l'heure que l'intégration par secteurs économiques a cédé le pas à une autre conception. Pourtant, ce qu'il y avait de fondamental dans la déclaration du 9 mai 1950 reste valable. C'est la conviction que l'interpénétration économique écarta les dangers de conflit et contribua à la prospérité de chacun des pays, tous les producteurs profitant d'un marché libre, étendu à la dimension des exigences posées par la technique moderne.

Les succès de l'Europe économique ont été réels. Mais les traités n'ont pas encore épuisé leur substance. Il pourra encore être fait une immense consommation de bonne volonté européenne dans l'œuvre qui reste à accomplir. Le marché agricole doit obtenir sa dernière touche. Dans le domaine des transports, de la libre circulation des capitaux, de l'harmonisation fiscale, de grandes perspectives sont susceptibles d'être ouvertes. La définition et le développement d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers doit nous amener à mettre en place, corrè-

lativement, des procédures monétaires communes, sans parler de la nécessité de consacrer dans un statut monétaire la fixité des taux de change.

Ne sommes-nous pas poussés en avant par le mouvement économique lui-même, d'autant plus que les milieux d'affaires ont en bien des endroits anticipé sur l'évolution future? On m'a demandé l'autre jour si j'étais sûr de l'irréversibilité de ce mouvement. Quelles seraient les conséquences d'une suspension des traités? Je réponds qu'elles seraient douloureuses au plus haut point pour la plupart des producteurs. L'acceptation des sacrifices demandés ne se concevrait que dans une ambiance de catastrophe généralisée: or, une telle hypothèse, personne ne veut et ne peut l'envisager.

Les décisions économiques prises dans le cadre des traités ont d'ailleurs une portée politique certaine. La coopération politique pour autant, est donc en cours. Le Président Hallstein ne se lasse pas de le répéter.

On se pose cependant la question de savoir s'il est possible à la longue de poursuivre entre les partenaires une politique économique aussi étroitement coordonnée en l'isolant d'options plus générales qui se posent sur le plan de ce qu'on appelle la politique pure: les relations internationales, la défense, la culture... Il est à craindre que si sur ces plans et pour des questions essentielles les partenaires suivaient pendant longtemps des politiques opposées, la collaboration économique finirait par en pâtir.

D'où la nécessité, dont j'étais toujours convaincu, sinon d'une communauté — celle-ci étant l'aboutissement — mais du moins d'un effort de rapprochement, d'une coopération politique avec des visées de coordination fondée sur un dialogue constant.

Il ne m'appartient pas de refaire ce soir l'histoire des tentatives entreprises dans la direction d'une telle coopération politique, la dernière ayant été l'invitation adressée par le Gouvernement italien aux Ministres des Affaires Etrangères de se réunir à Venise afin d'y faire le tour de la question. Vous savez que cette initiative n'a pas été suivie d'effet. Il faut bien dire qu'à l'heure actuelle, les chances ne paraissent pas favorables à un rapprochement des vues entre les partenaires sur divers problèmes européens ou atlantiques très fondamentaux. Mais je ne crois pas que ce soit une raison suffisante de renoncer à tout effort de rapprochement politique. Certes, il serait prudent de commencer par l'examen des thèmes qui nous rapprochent, plutôt que par les autres. Mais finalement nous devons les affronter tous, même les plus délicats, dans la pleine liberté de notre propre jugement, mais aussi dans une disposition d'esprit qui nous amène à prendre des égards les uns pour les autres, à nous mettre à la place les uns des autres, dans un esprit de communauté.

Est-ce trop demander à l'heure actuelle?

Quoi qu'il en soit, il y a quinze ans un acte de foi dans la possibilité d'une rénovation de la politique européenne a déclenché un mouvement qui a abouti à des résultats positifs dont nous sommes tous à nous féliciter. En matière économique des solutions communautaires sont devenues une réalité.

Tâchons de retrouver l'élan. Il nous impose deux devoirs dans l'immédiat, premièrement celui de conserver et de consolider la substance des instruments qui ont permis l'évolution récente dans le domaine économique; deuxièmement, celui d'orienter l'économie de la Communauté en fonction de vues de plus en plus rapprochées sur les devoirs et les possibilités

politiques propres de l'Europe, dans le concert des nations qui partagent notre conception de l'homme et de son destin.

Puisse, selon le mot prononcé au Capitole de Rome par mon éminent prédécesseur, le Ministre d'Etat honoraire Joseph Bech, „la volonté commune de l'Europe être plus puissante que les volontés nationales”.